

**PROCÈS VERBAL**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CCAS**

**Séance du 05 avril 2023**

=====

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril à dix huit heures , les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis dans la salle des séances ordinaires du Conseil Municipal Camille Daboïr sur convocation de son Vice-Président Rodolphe FERRAZZI

**Etaient Présents :Thierry CIPIERRE Président du CCAS, Rodolphe FERRAZZI Vice-Président du CCAS**

Mesdames : Arlette ESCLAFFER ( Mandataire Alain DAUDE),Stéphanie DUMONCEAU, Cidalia FERREIRA ( Mandataire Stéphanie DUMONCEAU), Dominique CROUZAL, Janine MOREAU, Geneviève DUPUY, Catherine DEJEAN, Pierrette FARGEOT et Hélène MOISON (Mandataire Rodolphe FERRAZZI).

Messieurs : Alain DAUDE,Guy CHAISSAING et Stéphane LOZAC'H

**Etait Absent excusé : Denise REBAUGE**

**Etaient Absents : Madame Kaoutar MECHALLAL et Monsieur Vincent BELLOTEAU**

**Assistaient : Ahdidja BONNEFOND Directrice, Muriel BEAU Directrice Adjointe et Fabienne RICHARD Régisseur du CCAS.**

Monsieur Le Président ouvre la séance à dix- huit heure et donne lecture du procès verbal de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée ce dernier est adopté à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> point : Vote du compte de gestion du budget du CCAS relatif à l'année 2022**

2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		3 671,44		46 537,50	0,00	50 208,94
Opérations exercice	3 527,00	1 518,89	64 204,88	79 232,35	67 731,88	80 751,24
TOTAUX	3 527,00	5 190,33	64 204,88	79 769,85	67 731,88	130 960,18
Résultat clôture		1 663,33		61 564,97		63 228,30

Le Compte de Gestion 2022 est approuvé par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2<sup>ème</sup> point : Vote du compte administratif du budget du CCAS relatif à l'année 2022

Avant le vote du compte administratif le conseil d'administration doit élire son ou sa président (e).  
Monsieur Rodolphe FERRAZZI a été désigné comme président de séance pour le vote du compte administratif.

Le Conseil d'administration est maintenant réuni sous la présidence de Monsieur Rodolphe FERRAZZI.

**Considérant** que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 qui peuvent se résumer comme suit :

2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat re- porté		3 671,44		46 537,50	0,00	50 208,94
Opérations exercice	3 527,00	1 518,89	64 204,88	79 232,35	67 731,88	80 751,24
TOTAUX	3 527,00	5 190,33	64 204,88	125 769,85	67 731,88	130 960,18
Résultat clô- ture		1 663,33		61 564,97		63 228,30
Restes à réali- ser	907,20	0,00			907,20	
Résultat sur RAR	907,20					
Résultat défi- nitif		756,13		61 564,97		62 321,10

**Arrête** les résultats définitifs de l'exercice tels que résumés ci-dessus et qui s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (excédent cumulé) :	61 564.97 €
- Section d'investissement (excédent cumulé) :	1 663.33 €
- Section d'exploitation (excédent cumulé) :	61 564.97 €
- Section d'investissement (excédent cumulé) :	1 663.33 €

**Vote** le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

**Décide** d'affecter, conformément aux dispositions de l'instruction M14, les résultats ci-dessus présentés comme suit :

- section d'exploitation reprise du résultat au 002 : 43 862.53 €
- section d'investissement capitalisation du résultat au 1068 : 17 702.44 €
- section d'investissement reprise du résultat au 001 : 1 663.33 €

Le Compte d'administration est approuvé par 12 voix pour 0 voix contre et 0 abstention. (Madame Crouzal ne prenant pas part au vote, car il pourrait y avoir conflit d'intérêts concernant la convention passée entre le CCAS et l'association 3S dont elle est la présidente).

Monsieur le Président du CCAS reprend la fonction de Président de séance.

3<sup>ème</sup> point : Vote du Budget Primitif

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2023 sont équilibrées comme suit :

Section d'exploitation : **CENT DIX NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE DEUX EUROS ET CINQUANTE TROIS CENTIMES (119 862.53 €).**

Section d'investissement : **VINGT DEUX MILLE CENT TRENTE HUIT EUROS ET TRENTE CENTIMES (22 138.30 €).**

Le budget primitif de l'année 2023 est adopté à l'unanimité.

4<sup>ème</sup> Point : Présentation de la nouvelle maquette du journal des anciens

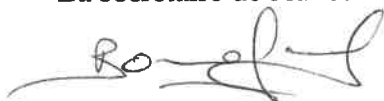
Monsieur le Président donne la parole à Madame Muriel Beau pour expliquer le nouveau format. Cette nouvelle formule va s'appuyer sur le format du nouveau bulletin municipal « Accent ».

Ce nouveau journal bimensuel s'appellera « Accent sur l'actualité seniors », le format sera plus petit avec de nouvelles couleurs. Concernant les rubriques, elles restent inchangées. Les articles seront écrits avec un caractère de police plus important.

Le conseil d'administration approuve ce nouveau journal.

La Séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance



Ahdidja BONNEFOND



Le Président du CCAS



Thierry CIPIERRE

